

# **REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE PRIVEE**

## **RESIDENCE LE GRAND SUD**

\*\*\*\*\*

ETABLI CONFORMEMENT AU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE  
FIXANT LES NORMES D'HYGIENE ET DE SECURITE

### **1. REGLES D'USAGE**

- L'accès à la piscine est strictement réservé aux copropriétaires et locataires de la résidence

#### **LE GRAND SUD.**

### **2. HORAIRES D'OUVERTURE :**

**DE 10 HEURES A 19 HEURES**

Toute baignade en dehors de ces horaires est strictement interdite.

### **3. SECURITE/SAVOIR VIVRE**

Pour des questions de sécurité et de savoir vivre, l'accès de la piscine est interdit :

- o Aux personnes accompagnées d'animaux domestiques même tenus en laisse.

Il est strictement interdit de :

- o Fumer, manger, boire des boissons alcoolisées.
- o Jeter des papiers, laisser des débris ou tout objet dans l'espace clôturé de la piscine et notamment sur les margelles ainsi que dans le bassin.
- o Utiliser un transistor/MP3 ou tout appareil volumétrique radiophonique.
- o Plonger, sauter et de courir sur le pourtour du bassin.

Si les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents, ils doivent, malgré tout, être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

### **4. HYGIENE**

Pour des questions d'hygiène, pour accéder au bassin de la piscine, les personnes doivent :

- o Pour les hommes : Etre exclusivement en « maillot de bain », slip ou boxer, (Tout autre vêtement ample est prohibé comme shorts longs, bermudas par exemple)
- o Pour les femmes : maillot une ou deux pièces
- o Etre pieds nus
- o Passer obligatoirement en entrant dans l'espace piscine par le pédiluve
- o Prendre impérativement une douche avant de se baigner.
- o Laisser les WC en bon état de propreté après utilisation.

Les bébés devront obligatoirement avoir une couche de bain étanche.

Pour les mêmes raisons d'hygiène et afin de préserver la qualité de l'eau, l'accès est refusé :

- o Aux personnes enduites d'huile ou de produits solaires.

Il l'est d'autant plus

- o Aux personnes se sachant atteintes de maladies contagieuses ou d'affections cutanées.

### **5. INOBSERVATION DU REGLEMENT**

Si le gardien a qualité pour faire les remarques nécessaires aux copropriétaires ou locataires en cas de non observation du présent règlement, nous comptons sur la responsabilité de chacun pour qu'il soit respecté afin que tout le monde puisse profiter au mieux de cet espace de loisirs. .

\*\*\*\*\*

**En cas d'accident, appeler immédiatement le 112.**